



EURODOM

*L'Europe et les Départements français d'Outre-mer*

## INFORUP

Semaine du 30 octobre au 3 novembre 2017

### LES DISCOURS DES PRÉSIDENTS JUNCKER ET MACRON A CAYENNE APPORTENT UN ÉCLAIRAGE ESSENTIEL SUR LES ANNONCES DE LA NOUVELLE COMMUNICATION DE LA COMMISSION EN FAVEUR DES RUP :

La Commission européenne a dévoilé le 24 octobre dernier sa nouvelle stratégie pour les Régions ultrapériphériques (RUP), actualisant celle de 2012. La même semaine avait lieu la XXII<sup>ème</sup> Conférence des Présidents des RUP en Guyane, marquée par les discours des Présidents Jean-Claude Juncker et Emmanuel Macron (27 octobre 2017) qui apportent un éclairage déterminant sur les propositions contenues dans la Communication. Ces annonces ont lieu alors que les discussions sur les orientations politiques et la programmation budgétaire post 2020 ont commencé, sur fond de réductions budgétaires annoncées du fait du Brexit et de l'austérité imposée aux comptes publics. Parmi les principaux points d'ouverture de la Communication, qui ont été repris dans les discours des Présidents Juncker et Macron, on peut citer (1) la proposition de la Commission de mettre en place une « *plateforme ad hoc* » qui rassemblerait les autorités européennes, nationales et régionales ainsi que les acteurs pertinents, afin de faire remonter les préoccupations des RUP, de façon « *systématique* » selon les propres termes du Président Juncker. Cette proposition répond à la demande formulée dans le Mémoire des RUP de réactiver une plateforme décisionnelle pour les RUP comme celle qui existait au temps du Groupe Interservices. (2) Concernant l'agriculture, deux messages importants sont à relever. D'une part, le Président Juncker s'est prononcé en faveur du maintien au moins à taille actuelle de l'enveloppe du POSEI : « *Nous allons poursuivre les programmes POSEI pour l'agriculture – je ne compte pas les réduire et les corriger vers le bas.* », ce qui est une formulation plus volontariste que la Communication de la Commission qui « propose [s]a prorogation [...] sans préjudice des négociations prévues pour le prochain

cadre financier pluriannuel ». D'autre part, sur le volet national, le Président Macron a défendu les dispositifs en faveur de la diversification et l'enveloppe nationale dite « enveloppe CIOM », affirmant : « *Nos dispositifs de soutien ne doivent pas fonctionner comme des plafonds de production, au contraire. Ils doivent nous aider à avancer vers l'indépendance alimentaire. Il faut continuer à installer de nouveaux agriculteurs, augmenter la production et assurer leur chaîne de commercialisation.* » (3) S'agissant de la pêche, la Commission va « *envisager l'octroi d'aides d'État en faveur de la construction de nouveaux navires dans les régions ultrapériphériques* ». C'est un changement d'orientation majeur et une réponse positive à une demande forte et récurrente des artisans pêcheurs, du Mémoire des RUP et des deux Résolutions du Parlement européen adoptées cette année en faveur des RUP (sur la gestion des flottes de pêche et sur l'application de l'article 349 du Traité). Ce changement de cap a été confirmé par le Président Juncker qui a indiqué que : « *nous allons faire en sorte que le soutien financier au renouvellement de la petite flotte de pêche soit repensé, y compris le régime des aides d'Etat appliqué aux secteurs de la pêche, parce que j'ai l'impression que les règles que nous appliquons sont des règles qui ne conviennent pas à vos régions* ». Il appartient désormais à la France de notifier ces aides à la Commission. Le Président Macron donne des gages de confiance sur ce dossier en disant : « *Je me félicite donc que le travail commun à Bruxelles et dans les RUP ait pu aboutir à des avancées concrètes, vous en avez évoqué une qui, je peux vous dire, était très attendue ici et ailleurs, celle qui permet de financer les flottilles de pêche.* » (4) S'agissant des aides d'Etat, c'est tout logiquement le Président français qui y a consacré un long développement dans lequel il a plaidé pour une redéfinition de la notion d'aide d'Etat dans les DOM : « *Chaque RUP représente une part du marché européen et ces territoires n'ont en règle générale pas d'impact sur la libre concurrence au sein du marché intérieur [...]. Je crois aussi que nous pourrions faire évoluer encore la manière dont les aides d'Etat sont aujourd'hui appréhendées, en les considérant, non bénéficiaire par bénéficiaire, mais selon la réalité des marchés européens et la façon dont elles les affectent. Bien souvent, le cadre parfois rigide, monolithique avec lequel nous considérons les systèmes d'aide d'Etat n'est pas adapté à des territoires ultrapériphériques qui ne sont pas plongés au cœur de l'Europe continentale et dont les règles de concurrence doivent être appréciées au milieu des régions dans lesquelles ils ont à se développer.* » (5) Le Président Macron s'engage également sur le soutien aux entreprises productives, en déclarant : « *J'assume le fait que les économies de nos territoires doivent être accompagnées pour être performantes. Je souhaite l'émergence de la production locale avec des entreprises fortes, il faut donc les aider* ». (6) S'agissant des accords

commerciaux, la Communication engage la Commission à réaliser des études d'impact sur les productions des RUP, toutefois cet engagement avait déjà été pris dans les précédentes Communications sans être mis en œuvre. Par ailleurs, M. Juncker a promis de rester attentif à la défense des intérêts principaux des RUP en matière d'importation, citant les productions de banane, de sucre et de vin. (7) Concernant la Politique de cohésion dont l'avenir est incertain pour le prochain cadre financier pluriannuel, le Président Juncker a dissipé les doutes planant sur son maintien dans les RUP, déclarant : « *La cohésion et les politiques de cohésion restent importantes au-delà de l'année 2020* ». (8) Concernant l'article 349 du Traité, dont l'application plus systématique est une demande constante des RUP et qui a le soutien du Parlement européen, la Commission mentionne dans sa Communication cet article du TFUE et la jurisprudence récente de la Cour sur son champ d'action mais sans en faire un levier pour les actions qu'elle propose. Dans son discours, M. Juncker a été plus loin en se montrant favorable à l'usage de l'article 349 car celui-ci « *forme le cadre juridique qui dans l'Union nous permet de faire les progrès souhaités et souhaitables.* » Le Président Macron a insisté sur le fait que l'article 349 doit permettre à l'Union de créer un cadre plus général tenant compte des spécificités des Outre-mer, et ainsi de sortir d'une approche politique par politique. Enfin, parmi les propositions d'action prévues par la Communication de la Commission mais non reprises dans les discours des deux présidents, il faut mentionner, entre autres, (9) la promesse de la Commission de faciliter l'accès des acteurs des RUP aux financements européens disponibles au travers des programmes horizontaux, comme le demandaient le Mémoire des RUP et la Résolution du Parlement européen du 6 juillet 2017. A noter que les 4M€ fléchés pour les RUP annoncés dans le cadre du programme Horizon 2020 (pour la recherche et l'innovation) constituent la seule annonce financière de toute la Communication. (10) La Commission indique qu'elle évaluera l'opportunité d'une éventuelle augmentation de la dotation spécifique supplémentaire du FEDER (dite « FEDER-RUP » visant à compenser les surcoûts en matière de cohésion pour les RUP) et réfléchira à créer sur le même principe une enveloppe FSE-RUP. (11) S'agissant de la production de banane, la Communication de la Commission s'inscrit dans la même orientation que la Déclaration conjointe (Commission-PE-Conseil) annexée à l'accord commercial UE/Equateur, car elle entérine le fait que la Commission procèdera avant le 1er janvier 2019 à une évaluation de la situation des producteurs de bananes de l'Union, dans le contexte de l'évaluation de la mise en œuvre du mécanisme de stabilisation pour les bananes.

La Communication est disponible en suivant [ce lien](#) ; une vidéo des discours de Cayenne est accessible au [lien suivant](#) (à partir de la 6<sup>e</sup> minute).

## **LE PRÉSIDENT MACRON EXPOSE SA VISION DES ASSISES DES OUTRE-MER LORS DE SON DÉPLACEMENT EN GUYANE :**

Les Assises des Outre-mer, promesse de campagne du président Macron, ont été lancées par ce dernier lors de son déplacement en Guyane le 28 octobre. Dans ce discours, le président de la République a exposé sa vision des Assises des Outre-mer, qui permettront selon lui de débiter une nouvelle page des relations entre Etat et l'ensemble des territoires ultramarins. S'agissant de la mise en œuvre des Assises, celles-ci sont conçues comme un lieu de discussion et d'échange afin que les acteurs ultramarins puissent faire entendre leurs préoccupations et faire émerger des solutions aux difficultés qu'ils rencontrent au quotidien et sur des sujets aussi divers que la jeunesse, l'emploi, la santé, la sécurité, l'environnement, la création d'entreprise, la culture, etc. Concrètement les acteurs des outre-mer seront appelés à participer et à faire remonter les difficultés rencontrées notamment au travers de consultations citoyennes sur Internet et d'ateliers organisés localement. L'objectif des Assises est de réinventer l'avenir des territoires d'outre-mer ainsi que de trouver des solutions concrètes aux problèmes rencontrés par les Outre-mer tout en tenant compte des spécificités de chacun de ces territoires. Les Assises se solderont par la publication au printemps 2018 d'un livre bleu Outre-mer qui présentera l'ensemble des projets développés au cours des Assises. Emmanuel Macron a notamment souligné que les Assises devaient permettre d'encourager la structuration des filières de productions afin « *de construire une vraie souveraineté alimentaire [des] Outre-mer* », « *un des facteurs de lutte contre la vie chère* ». Le discours du président Macron est accessible en suivant [ce lien](#). Eurodom rencontrera la semaine prochaine le coordinateur national des Assises, M. Thierry Bert, pour échanger sur les attentes du gouvernement et les modalités de contribution des socioprofessionnels. Un compte-rendu détaillé de cette rencontre sera adressé aux membres d'Eurodom.

## **UN ACCORD DÉFINITIF SUR LE « PLAN JUNCKER » D'INVESTISSEMENT A ÉTÉ TROUVÉ :**

Jeudi 26 octobre, les représentants du Parlement européen et la Présidence estonienne du Conseil de l'UE sont parvenus à un accord définitif sur le doublement de l'ampleur et de la durée du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), communément appelé « plan Juncker » d'investissement, après d'ultimes négociations en

trilogue. A noter que le premier contrat de financement d'un projet outre-mer bénéficiant de la garantie de la Banque européenne d'investissement (BEI) sous le plan Juncker a été signé en Guyane le 27 octobre 2017, lors de la Conférence des régions ultrapériphériques. Il s'agira d'un prêt de l'Agence française pour le développement (AFD) en faveur d'une infrastructure innovante, comprenant une résidence services seniors et une résidence hôtelière en Guyane.

### **LES ACCORDS COMMERCIAUX AU CENTRE DU PROGRAMME DU PROCHAIN CONSEIL DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE :**

Le conseil des ministres de l'agriculture des pays membres de l'UE doivent se réunir ce lundi 6 novembre, pour débattre de plusieurs sujets dont notamment ceux du commerce international, de la gestion des sols et de l'utilisation durable des pesticides. Cette réunion sera l'occasion pour la Commission européenne de faire le point sur les questions commerciales internationales, notamment les négociations en cours avec le Mercosur et le Mexique et celles en vue de la préparation de la 11ème Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra du 10 au 13 décembre à Buenos Aires. Dans ce cadre, la France a préparé un document soutenu par l'Autriche, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie qui appelle la Commission européenne à la prudence. Sur la proposition de plafonnement des soutiens internes faussant les échanges, présentée conjointement par l'UE et le Brésil en juillet en vue de cette Conférence ministérielle de l'OMC, le document indique que ces négociations ne doivent impliquer « *aucun engagement qui nécessiterait des changements dans la PAC actuelle ou pourrait anticiper les discussions internes sur la PAC post-2020* ». Par ailleurs, le document français rappelle aussi « l'engagement de la Commission à défendre les secteurs agricoles sensibles dans les négociations bilatérales et multilatérales tout en promouvant nos intérêts offensifs ». La question de la gestion des sols est elle aussi au programme, avec deux questions centrales devant orienter les débats : « Comment maintenir le niveau élevé actuel de la production agricole tout en assurant une gestion durable des sols agricoles et quelles mesures sont nécessaires pour atteindre cet objectif ? » ; « quelles sont les meilleures stratégies pour protéger les sols agricoles et éviter l'artificialisation des sols, tant au niveau de l'UE que des États membres ? ». La Commission présentera également son rapport du 10 octobre sur les plans d'action nationaux des États membres et sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la directive de 2009 sur une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. Enfin, un point sur le rassemblement du groupe de Visegrad qui s'est tenu le 21 septembre dernier est aussi au programme de cette réunion.



**AGENDA DE LA SEMAINE DU 6 au 10 NOVEMBRE 2017**

	<b>PARLEMENT EUROPEEN</b>	<b>COMMISSION EUROPEENNE</b>	<b>AUTRES ORGANES EUROPEENS</b>	<b>AUTRES ÉVÉNEMENTS</b>
<b>Lundi 06/11</b>	<b>Com ENVI Com ITRE Com AGRI</b>		<b>Conseil « Agriculture et pêche »</b>	
<b>Mardi 07/11</b>			<b>Conseil « Agriculture et pêche »  Conseil « Affaires économiques et financières »</b>	
<b>Mercredi 08/11</b>	<b>Com ENVI</b>			
<b>Jeudi 09/11</b>	<b>Com AGRI  Com TRAN : Vote rapport pour avis sur la promotion des énergies renouvelables (9h)  Com INTA : Présentation par la Commission du rapport sur la mise en œuvre des accords de libre-échange</b>		<b>Conseil « Justice et affaires intérieures »</b>	
<b>Vendredi 10/11</b>			<b>Conseil « Affaires étrangères »</b>	